

Propositions pour l'atteinte d'un niveau minimal d'acceptabilité sociale

Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminées à Saint-Ambroise

Par : Alexandre Richard

Janvier 2024

Afin de mettre en place les pratiques pour atteindre un niveau minimal d'acceptabilité sociale lié à la poursuite des activités anthropiques actuelle de RSI environnement ainsi qu'à l'optimisation et l'ajout d'un procédé tel que proposé par l'initiateur, ci-joint une liste préliminaire et évolutive des exigences citoyennes :

1-Déclarer la part quantitative historique du passif environnemental* attribuable aux matières dont RSI n'a pas été en mesure de traiter à ce jour et qui sont, entre autres, actuellement entreposées au site d'enfouissement de matières dangereuses et de sols contaminés opéré par Republic Services sur les terres Blainvilloises ainsi que sur l'ensemble des sites d'enfouissement et/ou de dispositions sur le territoire.

*La part quantitative du passif environnemental est déterminée en fonction du poids et/ou du volume de matière acheminé dans un lieu externe aux installations de RSI. À cette part, s'ajoute les données attribuables au transport des matières.

2- Afin de poursuivre en toute quiétude ses activités, avant de procéder au transport du prochain lot de matière, dans une optique de solidarité des responsabilités envers les générations futures, l'initiateur dépose aux citoyens une garantie de compensation équivalente au coût de décontamination et/ou de traitement du passif enfouis.

3-Afin d'appliquer le principe de précaution, advenant que le coût du passif exporté hors de la zone d'étude s'avère impossible à déterminer avec exactitude, l'initiateur s'engage à suspendre temporairement ses activités le temps de réaliser l'historique qui permettra une détermination claire de la part du passif attribuable à ses activités.

4-L'initiateur s'engage à couvrir une déserte de proximité afin de réduire à la source les risques ainsi que les impacts et effets attribuables au camionnage.

5- L'initiateur s'engage à travailler en partenariat avec ses clients afin de concrétiser un plan de réduction des activités anthropiques, à développer des outils ainsi que des mécanismes qui permettront d'appliquer la hiérarchie des 3RVE tout en participant activement à la responsabilisation des producteurs/clients.

6-L'initiateur s'engage à partager ses connaissances avec les acteurs du milieu, il s'engage à coconstruire les trains de procédé fixe et/ou mobile qui permettront de décontaminer le passif environnemental attribuable aux activités anthropiques dont nous sommes solidairement responsables.